

dans l'est du Canada, ce qui équivalait presque à la totalité des émissions permises pour l'est canadien cette année-là. Toute solution appliquée au Canada ne peut donc résoudre que la moitié du problème.

Pour régler sa part du problème, le Canada a mis en place le programme national de réduction des pluies acides annoncé par le Premier ministre en mars 1985. Ce programme comporte trois objectifs :

- montrer que le Canada est déterminé à résoudre le problème;
- éliminer les dégâts que le Canada inflige à son propre territoire;
- réduire les dommages que les émissions canadiennes causent dans le nord-est des États-Unis.

Le programme canadien repose sur un objectif rigoureusement scientifique : limiter à un maximum de 18 livres par acre le dépôt acide annuel dans l'est du Canada. De l'avis des scientifiques, cette quantité peut être tolérée sans autres dommages pour l'environnement dans la plus grande partie de l'est du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, il faut réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans cette région du pays (à l'est de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan) à un maximum de 2,3 millions de tonnes par année (la moitié des niveaux permis en 1980) et les quantités qui nous parviennent des États-Unis (actuellement 3,2 millions de tonnes) à un maximum de 2 millions de tonnes.

Le programme canadien de lutte contre les pluies acides est bien engagé. À l'heure actuelle, les émissions d'anhydride sulfureux dans l'est du pays totalisent environ 2,8 millions de tonnes, soit 35 % de moins que les niveaux permis en 1980; on est donc en bonne voie d'atteindre la diminution de 50 %. Une fois qu'il sera complètement mis en place, le programme canadien coûtera quelque 500 millions \$ annuellement à l'industrie privée et aux services provinciaux d'utilité publique. Des propositions semblables faites aux États-Unis pour la réduction des émissions acides entraîneraient un coût comparable par habitant.

Les réductions réalisées grâce au programme canadien viennent s'ajouter aux baisses marquées (d'environ 40 %) déjà obtenues au cours des années 1970 grâce à la législation canadienne sur l'assainissement de l'air. Au Canada, les normes locales de qualité de l'air sont aussi rigoureuses, et dans bien des cas plus sévères, que les normes américaines. Le coût de leur application, au cours des 15 dernières années, s'est élevé à plus de 15 milliards \$.